République Française

Département INDRE-ET-LOIRE Saint-Antoine-du-Rocher

ARRETE N° 2024_083 PORTANT INSCRIPTION SUR LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire de la Commune de Saint-Antoine-du-Rocher,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/06/2021,

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe est fixé comme suit pourl'année 2024 :

Rang de classement	ldentité de l'agent	Date d'avancement
1	LEPELTIER CORINNE	01/05/2024
2	POUPINEAU BRICE	01/07/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	1
Inscrits	1	1

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

 informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté. Fait à Saint-Antoine-du-Rocher, le 03/04/2024

Madame Le Maire,

CLAUDE PAIN